



ISSN N° 039 - 6522 CPPAP N° 0605 S 05524
Directeur de la publication: M. DEVRED
Imprimerie spéciale SNES 209 rue Nationale Lille

Supplément à LILLE - SNES N° 249 Mars-Avril 2005

AUX SECRETAIRES DES S1

AUX MEMBRES DE LA CA

LILLE LE 19/05/05

CIRCULAIRE

N°11

Actions

Bilan 16 mai
Suites de nos actions p 2

Personnels

PAF 2005-2006
Dates de commissions paritaires p 2

Activités du S3

Compte- rendu du groupe de travail
académique du 9 mai 2005 p 3

Compte-rendu du Comité Technique
Paritaire Académique p 3-4

Communiqués et lettres au sujet des
interventions policières dans les
établissements scolaires p 5-6

Epreuves de BTS le lundi 16 mai :
lettre de la section académique p 7

Bac 2005 - épreuves anticipées de
Français et oraux de langues :
réponse du rectorat à notre courrier
du 21 mars p 7

Annexes 1 et 2

Europe et loi Fillon p 8-9

ÉLECTIONS À LA CA NATIONALE DU SNES jusqu'au 27 mai dans tous les S1

Le PV de dépouillement et la liste d'émargement
doivent parvenir au S3 pour le 1er juin

REFERENDUM DU 29 MAI

Dans le Nord Pas de Calais
**LE SNES APPELLE
À VOTER NON**

Annexe 2

**ASSEMBLEE DES
DOCUMENTALISTES
Mercredi 8 Juin
14 heures**

FSU Villeneuve d'Ascq
38 boulevard Van Gogh

Actions

Lundi de pentecôte : une mobilisation réussie

- la grève du 16 a été suivie par près de la moitié des personnels de l'Education nationale, mais avec des diversités fortes, participation plus forte dans le Nord que dans le Pas de Calais, dans le primaire que dans le secondaire, en collège qu'en lycée. Il faut noter une forte participation des personnels administratifs et ouvriers. La participation des familles a été encore plus forte : les élèves étaient massivement absents des établissements.
- La FSU avait également appelé à une série d'actions dans l'académie :
 - A Dunkerque* : 40 à 50 personnes ont répondu à l'invitation d'un rassemblement festif et militant : pique nique, barbecue, libations, banjo et chansons, diffusion de tracts, une opération conviviale, qui a attiré les médias.
 - A Lille*, le pique nique militant et festif a réuni entre 100 et 200 personnes, sous le soleil, avec distribution de tracts et discussions amicales sur le traité constitutionnel et la rentrée.
 - Dans le Douaisis* ; environ 200 personnes, CGT CFDT, SUD et FSU, du public et du privé. Il y a également eu des manifestations à Calais et Boulogne.

Quelles suites ?

- Nous avons un travail urgent **d'informations sur la mise en œuvre de la loi Fillon**. Poursuivre la lutte sur l'abrogation de la loi nécessite des débats approfondis. Le dernier courrier de S1 fait le point sur la loi, les premiers projets de décrets ainsi que la circulaire de rentrée. Ne manque que le « rapport annexé », rejeté par le Conseil Constitutionnel mais dont le ministre dit : « Le rapport annexé ne fait plus partie de la loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'École mais il reste la référence pour sa mise en application par voie réglementaire ».
- Il faut **prendre les heures d'information syndicales** de mai et juin pour y travailler. Les militants des S2 et du S3 sont disponibles pour participer à ces réunions, ne pas hésiter à nous contacter.
- **Poursuivre l'action avec les lycéens mobilisés, contre la loi Fillon et sur les conditions de la rentrée** :
 - Nous proposons aux S1 de définir les formes les plus efficaces de mobilisation, diffusion de tracts, rencontres, rassemblements d'ici la fin du mois de mai.
 - Nous les invitons à prendre contact avec les autres organisations syndicales, les parents d'élèves (en particulier la FCPE) et les lycéens mobilisés pour décider d'actions communes : le jeudi 26 mai à 18 heures pourrait être un premier rendez-vous commun à tous ceux qui se mobilisent pour l'école publique dans notre région et cela dans toutes les villes où c'est possible. Le S3 se charge de relayer auprès des syndiqués toutes les informations sur les initiatives engagées, d'adresser des projets de tracts aux S1 qui le souhaitent et de récapituler tous les rendez-vous d'action sur le site internet de la section académique.
- **Diffuser massivement le matériel sur l'appel au vote NON pour le référendum du 29 mai.**

Personnels

- Formation continue PAF 2005-2006: informations pratiques

Saisie des vœux :

1^{ère} campagne : 1^{er} juin au 13 juillet minuit

2^{ème} campagne : 29 août au 11 septembre minuit

Attention : les néo-titulaires auront la possibilité de s'inscrire après le 11/09 par courrier.

Préparation aux concours enseignants : 1^{er} au 21 juin minuit

Le dispositif de consultation est le même que celui de l'an dernier, donc des exemplaires papier seront disponibles dans les établissements, en plus de la consultation Internet. Tous les personnels doivent avoir accès à un ordinateur, y compris les ATOSS.

- Autres éléments de calendrier

Révision de notes administratives, congés formation : mardi 7 juin

Hors - classe des certifiés : jeudi 30 juin

Mutations intra académiques:

Vérification des barèmes : 26 et 27 mai

Affectations : 22 au 24 juin

Mouvement TZR : 11 au 13 juillet

Activités du S3

COMPTE- RENDU DU GROUPE DE TRAVAIL ACADÉMIQUE DU 9 MAI 2005 SUR LES CONGÉS DE FORMATION PROFESSIONNELLE.

La dotation passe de 98 ETP à 102,5 ETP (2 437 242 euros) !

P. Vanackère (vice-doyen des IA-IPR) a évoqué la LOLF et la nécessité d'évaluer les performances et les objectifs du dispositif ; C.Champiré lui a répondu et a rappelé que la rigueur existait avant la LOLF. La représentante de l'UNSA a évoqué l'absence de financement des congés de mobilité et l'obligation faite aux enseignants désireux de se reconvertir de passer par le congé de formation professionnelle ! Un prélèvement de 15% en faveur du RAPE est opéré ! (Le SGEN a demandé un état des congés accordés à ce titre)

Une discussion a ensuite eu lieu à propos des non-titulaires : le volume de congés accordés qui était de 10% en 2004 est ramené au poids réel du nombre de non-titulaires, à savoir 4% ! Les congés accordés passent de 40 à 50 mois (de 4 à 5 bénéficiaires) du fait du petit reliquat existant dans certaines catégories !

La fin de la réunion a concerné les ATOSS et la répartition des congés entre les différentes filières !

Ci-dessous, le tableau global et les candidats (plus de 10 ans d'ancienneté ; moins de 10 ans) dans ta catégorie !

Tableau de répartition proposée après ajustements compte tenu des quotité choisies

Grades	Mois attribués	Mois répartis	Reliquats	Dépassements
Agrégés	(84) 42+ 42	(82) 40+42	2	
Certifiés	(535.5) 267.5+267.5	(534) 266+268	1,5	
EPS	(72) 36+36	(71) 40+31	1	
PLP	(189) 94.5+94.5	(187) 95+92	2	
PEGC	48	25	23	
Dir, Edu, COP	(69) 34.5+34.5	(70) 30+40		1
Non titulaires	48	50		2
TOTAL	1045.50	1019	29.5	3

Rappel des critères de classement des demandes :

1. Priorité pour une 2^{ème} année lorsqu'un 1^{er} congé a été accordé à mi-temps.
2. Regroupement des demandes en fonction du nombre de demande présentées (recevables).
3. A ancienneté égale, priorité aux plus jeunes.

COMPTE-RENDU DU COMITÉ TECHNIQUE PARITAIRE ACADÉMIQUE DU 17 MAI 2005.

Au lendemain de la journée de grève intersyndicale du lundi de Pentecôte, le SNES, au nom de la FSU, a rappelé l'opposition de notre fédération au principe de cette « journée de solidarité » : nous demandons une réforme de l'ensemble du financement de l'assurance maladie et de la protection sociale, pas un leurre qui se révèle être une mesure injuste et inefficace dans ce domaine, mais qui contribue de fait à une remise en cause de la RTT dont les enseignants avaient déjà été privés.

Cette déclaration a été également l'occasion de renouveler notre demande d'abrogation de la loi Fillon et d'affirmer notre soutien au mouvement lycéen, tout en dénonçant l'attitude méprisante du rectorat et le choix délibéré et répété de l'intervention policière contre les actions lycéennes. Le SE - UNSA a fait sa propre déclaration sur le lundi de Pentecôte, la CGT s'est associée à la déclaration de la FSU. Si le recteur a reconnu que la décision d'imposer le 16 mai comme journée de solidarité n'avait pas obtenu l'accord des organisations syndicales et qu'une évaluation précise de cette journée est d'ores et déjà prévue par la loi, il a jugé excessifs les propos tenus sur le mouvement lycéen. Pour lui, il ne s'agit en effet pas d'un **mouvement lycéen**, mais du « mouvement de quelques lycéens (tout au plus quelques dizaines, au maximum 3 ou 400 sur 180 000) qui s'amuse à se déplacer avec du matériel de camping et à perturber le bon déroulement du service public ». Sic ! Toutes les délégations lycéennes auraient été reçues, mais leurs revendications ne rencontreraient pas d'écho au sein du CAVL, réuni à son tour ces prochains jours.

L'ordre du jour du CTPA portait essentiellement sur la formation continue, transférée depuis cette année de l'IUFM au Rectorat (DAFOP), dans un contexte de mise en place de la LOLF (janvier 2006) qui « conduit à nous inscrire dans une culture de résultats ». Pour l'administration, ce transfert permettra d'y voir plus clair, d'éviter les doublons (!) coûteux en moyens.

- Mauvaise surprise pour les formateurs : l'alourdissement de leur charge de travail. Un certifié par exemple devait 21 h à l'IUFM pour 1 h de décharge. Avec le passage au rectorat, c'est maintenant 24 h qu'il doit ! Pour le rectorat, ces 24 h ne sont pas le fruit du hasard mais

bien celui d'un calcul subtil se basant sur le second degré et non plus sur le supérieur : 1 HSA = 36 HS multipliées par 2/3 pour compenser les déplacements, etc..., mais il ne s'agit en aucun cas d'une remise en cause de la qualité du travail fourni jusque là. Cette explication ne nous satisfait évidemment pas, le rectorat n'hésitant pas pour justifier cette décision unilatérale à annoncer que les formateurs n'auront plus à faire 2 visites-conseil aux stagiaires, ceux dont ce n'était pas la mission et qui subissent pourtant cette modification de statut apprécieront !

- Le budget en augmentation (mais nous n'avons pas eu de réponse sur les charges nouvelles incombant à la FC) permet de faire passer le nombre de journées stagiaires de 108 000 à 130 000, la part des concours internes étant de 24 600 (78 % pour l'agrégation interne, un effort est demandé aux universités pour proposer davantage de formations aux concours s'adressant aux non - titulaires). Ce serait une inversion de tendances, le bilan du PAF 2004 faisant apparaître une nouvelle diminution des formations.

- Nous avons réaffirmé notre refus d'opérateurs extérieurs à l'EN, solution qui pourrait être tentante avec l'arrivée de la LOLF, le recours à une « sous-traitance » auprès d'organismes privés pouvant apparaître comme une opportunité financière intéressante pour l'administration . Si le rectorat nous a affirmé que la LOLF était avant tout un instrument, il a immédiatement ajouté qu'elle s'accompagnait d'une « culture du résultat ».

- Nous avons demandé que les stagiaires et entrants dans l'académie soient informés dès maintenant et à l'issue du mouvement intra des possibilités de stages qui leur sont offertes, leur probable affectation en tant que TZR rendra plus difficile la possibilité de les sensibiliser à la formation continue à la rentrée.

- Enfin, il nous a semblé qu'il fallait renforcer l'offre concernant l'accompagnement des réformes (celle en STG par exemple, mais aussi celle des LV en technique ou l'accueil des primo - arrivants).

Sur la loi Fillon et le projet de décret FC annonçant 20 h/an (contre 36 actuellement), hors temps scolaire, avec projet motivé à élaborer, le rectorat nous a affirmé que cela ne concernait pas la rentrée 2005 et qu'il faudrait attendre la publication du décret officiel.

Sur la préparation de rentrée et la loi Fillon, nous avons déposé une série de questions diverses :

- Mesures de cartes scolaires et plus particulièrement situation de l'allemand : le rectorat affirme sa volonté de développer l'allemand dans l'académie, mais n'est pas encore en mesure de répondre sur les couplages possibles avec le 1^{er} degré qui permettraient de maintenir des postes dans le 2nd degré. 3 ouvertures de 6^{ème} bilangues sont prévues (2 dans le Nord et 1 dans le Pas-de-Calais) : elles concernent les élèves de primaire ayant débuté l'allemand et qui commenceraient l'anglais dès la 6^{ème}.

- Langues vivantes : le rectorat nous a annoncé des groupes allégés à 20 en terminales générales, les dotations complémentaires ont été signifiées aux établissements (mais pas forcément en HP, plutôt en HS et stagiaires). Mais seuls 2 lycées connaissent une annulation de mesure de carte scolaire. Il est donc plus que nécessaire de mobiliser sur le refus des HS dans les établissements !

- option découverte professionnelle 3^{ème} : la 3^{ème} DP 3 (3 h) est une option ouverte dans certains collèges et proposée aux élèves de ce collège ; elle ne donne pas lieu à dérogation. La DP 6 (6h) se fait en LP.

PRÉPARATION DES ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES (DÉCEMBRE 2005)

Si vous souhaitez connaître le rôle des commissaires paritaires et, pourquoi pas, être candidat aux élections, nous vous invitons à la réunion prévue au siège du S3 le mercredi 1er juin à 14 h 30.

ASSEMBLEE DES DOCUMENTALISTES

MERCREDI 8 JUIN

14 heures Antenne FSU de Villeneuve d'Ascq

38 boulevard Van Gogh

(à proximité du forum des sciences et face à la Rose des Vents)

Cette assemblée sera suivie d'un **rassemblement devant le Rectorat à 17 h 30** où nous demanderons à être reçus.

CONFÉRENCE DE PRESSE DU 12/05/05 : POUR DÉNONCER LES INTERVENTIONS POLICIÈRES DANS LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

Présents : LDH, SAF (avocats), SM (magistrats), SNES, CGT, SUD, CNT, FCPE, parents d'élèves non affiliés, lycéens.

Presse: Voix du Nord, Nord-Eclair, AEF, radio pastel, ESJ.

Le principe de cette action avait été défini lors du 1^{er} mai par la FSU et la Ligue des Droits de l'Homme qui ont contacté l'ensemble de leurs partenaires habituels. Une première réunion avait eu lieu au local du SNES.

La LDH fait le point introductif pour rappeler les principes et les raisons de la conférence, respect des droits des personnes et respect des droits fondamentaux (droit de manifester inscrit dans la constitution même si la loi est votée...; refus de la criminalisation de la revendication et de l'action).

Ensuite interventions successives et réponses aux questions des journalistes sur les points suivants:

SNES-FSU : dans l'académie, les cas d'intervention policière sont nombreux, liée ou non au mouvement : il y a manifestement un tournant, qui se vérifie ailleurs que dans la région (Journée sécurité devant les établissements, Collège Sévigné Roubaix, problème de cantine à St Amand, omniprésence de la police devant et dans les établissements scolaires pendant le mouvement lycéen sans compter les violences le 7 avril).

De façon significative, cela s'accompagne de la multiplication d'accusations de « manipulation » du mouvement contre les adultes (principalement les syndicats) et la presse.

On doit s'interroger sur la façon dont les jeunes vivent le refus de négocier, la coupure entre ce qui est enseigné et ce qu'ils vivent; il faut une démarche de dialogue et d'échanges avec les élèves qui prennent en compte leur revendication.

La FSU renouvelle son soutien au mouvement lycéen qui n'a pas rencontré d'opposition réelle chez les parents et les élèves

CGT : rappelle les raisons pour lesquelles les lycéens ont raison de se battre contre la loi Fillon et condamne les interventions policières

SUD : condamne aussi les interventions policières ; un membre de l'organisation a été témoin d'une intervention musclée, le syndicat est prêt à en témoigner devant la justice; rappel de l'historique depuis la commission Thélot, mise en cause de la gestion démocratique du débat par le gouvernement

CNT : condamne aussi les interventions policières; responsabilité du ministre qui a donné «carte blanche»

SGEN : les lycéens ont eu raison de se battre contre la suppression des TPE ; pourquoi leur envoyer la police ?

La FCPE met en cause le recteur totalement absent, le ministre peu présent et provocateur; note la multiplication des conseils de discipline et indique que deux parents ont porté plainte.

Le SAF et le SM sont présents dans la continuité de leur participation à un groupe de réflexion sur les violences policières; selon eux, les chefs d'établissements ont été laissés seuls face au mouvement lycéen et cela contribue à la montée des tensions; donnent des informations sur les procédures à suivre en cas de violence policière : il faut immédiatement se rendre au CHR pour faire constater les coups, porter plainte, et ne pas hésiter ; pour l'instant il ne semble pas que le Procureur ait déjà donné suite aux diverses plaintes, d'où qu'elles viennent. Ils s'interrogent sur ce recours systématique à la police alors qu'on devrait être dans l'éducatif.

INTERVENTION DE LA POLICE AU LYCÉE FÉNELON DE LILLE :

Communiqué de presse du SNES le 29 avril 2005 :

Elèves interpellés à Lille.

A la suite d'incidents qui se sont déroulés vendredi 29 avril au lycée Fénelon de Lille, 8 élèves ont été interpellés, et l'une d'entre eux était toujours au commissariat en début de soirée.

La section académique du SNES constate que les tentatives d'intimidation des élèves en lutte contre la loi Fillon et les suppressions de postes continuent après les violences policières du 7 avril.

Le gouvernement, par le biais de ses représentants académiques et régionaux, persiste dans sa volonté d'utiliser la répression et l'intimidation plutôt que le dialogue.

Par ses déclarations à la suite des décisions du Conseil Constitutionnel, le ministre contribue à détériorer la situation et porte la responsabilité majeure du climat actuel de tensions.

Le SNES demande que les élèves incriminés soient rendus à leurs familles et ne fassent pas l'objet de poursuites. Il demande également au rectorat de cesser de donner des consignes d'interventions policières dans les établissements.

L'information selon laquelle des plaintes auraient été déposées par des membres de l'Education nationale indique que tous les moyens de pression sont utilisés pour imposer le silence aux lycéens. Le SNES demande aux autorités académiques de ne pas recourir à ces méthodes. Il est urgent de reprendre le dialogue et d'apporter des réponses aux revendications des lycéens.

Lettre de la section académique au Recteur :

« Monsieur le Recteur,

Nous avons envoyé par mel le communiqué du SNES sur les incidents survenus vendredi 29 avril au lycée Fénelon de Lille.

Nous y dénonçons le traitement policier des revendications des lycéens. Depuis vendredi, nos informations semblent indiquer que l'affaire a été volontairement grossie pour intimider des jeunes qui ont été soumis à un

traitement particulièrement dur (fouille au corps, garde à vue d'une dizaine d'heure...) alors que les élèves incriminés ne peuvent être responsable des dégradations.

Nous réitérons donc les demandes formulées dans le communiqué de presse :

- *arrêt de l'appel systématique à la police, injustifié et contribuant à nourrir les tensions*
- *retrait des plaintes déposées par l'administration ou sur ses conseils*

La section académique du SNES considère que le ministre par son attitude et ses déclarations, porte la responsabilité de la détérioration de la situation. Il est urgent de reprendre le dialogue et d'apporter des réponses aux revendications des lycéens.

Nous vous prions...

Michel DEVRED »

Lettre ouverte du SNES au SNPDEN (le 18 mai 2005)

Monsieur le secrétaire départemental,

Le SNES académique a pris connaissance d'un article de votre lettre syndicale n°443 du 2 mai 2005, par l'intermédiaire d'enseignants syndiqués qui en avaient été destinataires, leur chef d'établissement n'ayant pas voulu les priver d'une telle lecture.

Ce texte a pour objet le mouvement lycéen en général et la situation au lycée Fénelon de Lille en particulier.

Il est intitulé «...le proviseur et une CPE molestés » et il s'en prend violemment à notre organisation syndicale.

Quelques remarques sur la forme. Une lecture sereine de notre communiqué vous aurait aisément permis de comprendre que nous avons pris des renseignements directs, et que nous savions donc que des plaintes avaient été déposées non seulement par un personnel de direction, mais aussi par une CPE, et nous apprécions que vous reconnaissiez indirectement leur spécificité. Par contre cette remarque dénote une conception du syndicalisme qui n'est pas celle du SNES. Si la défense des personnels est pour nous un impératif, notre attachement aux valeurs fondatrices du SNES n'est pas moindre, et nous n'avons, nous, jamais lié nos prises de position à la situation administrative des personnes impliquées dans une affaire. Nous savons donc désormais que les choses sont différentes pour vous.

Sur le fond, votre attitude soulève quelques questions dont nous aurions volontiers débattu si vous nous aviez sollicités, ce qui est malheureusement trop rarement le cas, la dernière demande de rencontre étant de notre fait.

Nous n'avons pas la lecture que vous faites de la procédure législative et réglementaire. Non, une loi votée n'implique pas l'arrêt de la revendication. La loi Fillon est mauvaise, mauvaise pour les élèves qu'elle triera impitoyablement et mauvaise pour l'ensemble des fonctionnaires dont les statuts sont menacés. Votre organisation syndicale avait elle aussi critiqué la loi et les conditions de la rentrée, avec raison puisque le lien est assez facile à faire. La loi est votée, promulguée, mais rien n'est fini. Le Conseil Constitutionnel ayant rejeté deux articles importants, le ministre a déjà annoncé son intention de passer en force, et bien peu démocratiquement, par la voie réglementaire. Nous dénonçons, peut être comme vous, cette conception de la démocratie, et nous y voyons une raison de poursuivre la lutte.

Il se trouve que nos revendications croisent celles des lycéens, et les vôtres, donc. Il est donc naturel de soutenir les convergences, dans le respect mutuel des choix de chacun. C'est ce que votre syndicat n'a pas compris, criant à la manipulation. Attitude dangereuse, qui vous a amené insidieusement toujours plus loin, à recourir à la police, à décider la fermeture des établissements, alors qu'objectivement rien ne le justifiait.

Et vous voilà à l'étape suivante, celle de la désinformation. Nous avons trouvé assez savoureux d'observer les mêmes qualificatifs, les mêmes descriptions entre votre communiqué et celui distribué au Lycée Montebello. Si nous en croyons les collègues de Fénelon, le proviseur de cet établissement lui même a rectifié les choses, les événements ne justifiant pas l'emploi de « molestés » (maltraiter physiquement).

Vous connaissez sans aucun doute la suite ? Des élèves, dont chacun sait qu'ils ne peuvent être les auteurs des « dégradations », postérieures à leur entrée dans l'établissement, ont été retenu-e-s une dizaine d'heures au commissariat, humilié-es et terrorisé-e-s par la police (qui a respecté la loi, sa lettre au moins). Nous maintenons donc la phrase de notre communiqué cité dans votre texte.

Qu'avez-vous dit à ce propos ? Nous n'avons pas connaissance d'un communiqué du SNPDEN à ce sujet, ni de celui que vous n'avez pas manqué de publier quand des élèves ont été « molestés » devant la préfecture le 7 avril.

Le SNES est inquiet de l'attitude de la police, de celle de certains chefs d'établissements qui n'hésitent pas à régler des problèmes internes en recourant à l'intervention de la police, alors même que la sécurité des personnes n'est pas en danger. Ce sentiment est partagé par d'autres organisations syndicales (y compris de magistrats et d'avocats) et la première fédération de parents d'élèves.

Nous aimerions nous retrouver pour dénoncer l'attitude du ministre et celle du recteur, qui ne soutenant pas les chefs d'établissement, les laissent seuls responsables, les lâchant quand les choses vont mal. Votre représentant au CTPA pourra le confirmer, c'est ce que la FSU a déclaré en CTP sur l'affaire du collège Sévigné (la police, déjà...)

Nous ne sommes pas naïfs, nous savons que la cause réelle de votre susceptibilité est à chercher ailleurs, et notamment dans une réaction frileuse à l'annonce de l'apparition d'un syndicat de chefs d'établissements au sein de la FSU. Nous comprenons que cela ne vous ait pas plu, mais vous vous souviendrez que nous n'avons pas apprécié d'apprendre que le SNPDEN négociait en secret et à l'insu des personnels des modifications importantes de statuts.

Nous pensons que nos élèves ne doivent pas faire les frais de votre mauvaise humeur : ces jeunes sont brutalement confrontés à une réalité en totale contradiction avec le discours officiel sur la liberté, la République et la citoyenneté. Notre responsabilité de pédagogues, de militants et d'adultes devrait nous pousser à donner de la cohérence à ces notions et à ces valeurs.

Nous n'avons jamais douté qu'elles sont aussi les vôtres et restons disposés à en débattre avec vous.

Salutations syndicales,

Pour le SNES de Lille, Michel Devred.

EPREUVES DE BTS LE LUNDI 16 MAI : LETTRE DE LA SECTION ACADÉMIQUE DU SNES AU RECTEUR

« Monsieur le Recteur,

Des collègues nous signalent que des épreuves de BTS sont prévues le lundi 16 mai, des élèves ayant reçu une convocation, et des enseignants sont convoqués pour participation au jury.

Nous vous demandons de prendre des mesures pour en reporter les dates.

En effet, l'ensemble des organisations syndicales de l'enseignement a déposé un préavis de grève pour cette journée. Il s'agit pour elle de dénoncer l'imposition d'une journée de travail gratuite, qui, sans apporter de réponse satisfaisante aux problèmes de la protection sociale, est en réalité un coup porté à la réduction du temps de travail, dont les enseignants avaient déjà été écartés.

L'appel à la grève est également lié à la poursuite de notre action contre la loi Fillon, ainsi qu'à la revendication d'un collectif budgétaire pour permettre une rentrée dans de meilleures conditions que celles prévues actuellement.

Les personnels qui décideront l'arrêt de travail sont en droit de le faire, quelque soit le service envisagé ce jour là, et il est donc probable que des collègues sollicités n'assureront pas leur participation au jury.

Il faut ajouter que l'activité du pays (transport notamment) risque d'être considérablement perturbée, et qu'en tout état de cause, il sera donc probablement difficile d'assurer aux élèves des conditions normales pour passer tranquillement leurs épreuves.

Si elles sont maintenues, les problèmes seront tels qu'ils entraîneront des contestations, obligeront probablement à réorganiser le calendrier, ce qui serait une source de gaspillage des moyens publics. Cela apparaîtrait en outre comme une provocation et une tentative pour entraver le droit de grève, comme un moyen de pression sur les familles et les parents, ce qui ne serait pas convenable.

Il serait donc plus sage de décider immédiatement un report, et d'envoyer de nouvelles convocations aux élèves et personnels concernés. Je vous prie...

Michel DEVRED »

Pas de réponse écrite à ce courrier ; pas de réponse non plus lors du CTPA !

BAC 2005 – ÉPREUVES ANTICIPÉES DE FRANÇAIS ET ORAUX DE LANGUES : RÉPONSE DU RECTORAT À NOTRE COURRIER DU 21 MARS

« Lille, le 7 avril 2005,

Monsieur le Secrétaire Académique,

(...) En ce qui concerne les épreuves anticipées de français, je vous rappelle toutefois que des progrès sensibles ont été réalisés ces dernières années afin de mieux répartir la charge que représente cet examen pour les professeurs. En 2003, chaque examinateur a interrogé 5 jours au lieu de 6 auparavant et le nombre de candidats par demi-journée est passé de 9 à 8.

De même, deux professeurs coordonnateurs sont affectés dans chaque centre. En plus de leur mission, ils assurent tous des interrogations, ce qui diminue d'autant le nombre de candidats par examinateur.

Sachant que les professeurs de français ont également 90 copies à corriger, j'ai décidé, dans le prolongement des mesures prises en 2003, d'organiser les épreuves orales de français en prévoyant 7 candidats par demi-journée. En conséquence, je serai amené à faire appel à un plus grand nombre de professeurs de lycée qui enseignent en classe de première ou éventuellement en classe de seconde.

Vous évoquez également les problèmes liés à la simultanéité des examens du baccalauréat et du BTS. Je puis vous assurer que mes services s'attachent à éviter au maximum les doubles convocations, sinon à faire en sorte que celles-ci soient compatibles et que les missions puissent être assurées correctement.

En ce qui concerne les épreuves orales de langues, j'ai demandé à mes services d'étudier la situation et éventuellement d'y apporter des aménagements lorsque ceux-ci ne remettent pas en cause l'organisation générale de l'examen bien avancée à ce jour.

Par ailleurs, le document qui est envoyé à tous les professeurs ayant participé à des jurys d'examen est préformé par les applications informatiques nationales et ne peut être modifié au niveau académique.

Je vous prie d'agréer...

Pour le Recteur et par délégation la Secrétaire Générale de l'Académie

Remarque : la Section académique a toujours demandé la convocation de tous les collègues susceptibles de l'être, afin de mieux répartir la charge de travail. Par contre, elle ne comprendrait pas que des collègues qui n'enseignent pas en 1^{ère} soient convoqués pour ces épreuves anticipées.

Le 29 mai, dans le Nord – Pas-de-Calais, notre syndicat majoritaire dans les collèges et les lycées appelle à voter NON, alors que les partisans du oui affirment qu'avec la Constitution européenne, l'Europe sera plus sociale, plus démocratique, les services publics seront garantis, l'Education préservée et la laïcité affirmée. Pourquoi ? Réfutons en premier lieu l'argument selon lequel on ne peut tout dire dans une Constitution. Ce texte comprend 187 pages, et il permet de mentionner 88 fois le marché, 29 fois la concurrence et 9 fois le libéralisme. Il pouvait donc faire le choix de la précision dans d'autres domaines que le libéralisme !

Une Europe sociale ?

Dans le texte est intégrée la « charte sociale » (partie II – p21 à 26 du texte envoyé à tous). Cela ne suffit pas pour affirmer que « L'Europe sociale passe par le oui ».

En réalité, non seulement ces droits sont *a minima*, mais le texte précise (p 25) que la Charte ne crée « aucune compétence ni aucune tâche nouvelle pour l'Union » art II-111, et P26, il est même indiqué qu'il faudra respecter les « traditions » de chacun des Etats.

Est réaffirmé au contraire, et à maintes reprises, que le but de l'Europe est de faire respecter le marché, et cela de façon contraignante, ce qui n'est pas le cas des droits sociaux.

Aucun nouveau droit n'est d'ailleurs affirmé.

« Toute personne a le droit de travailler. » / « Toute personne a le droit d'accéder à un service gratuit de placement »

« Chacun a le devoir de travailler et le droit d'obtenir un emploi » / « Tout être humain qui, en raison de (...) la situation économique, se trouve dans l'incapacité de travailler a le droit d'obtenir de la collectivité des moyens convenables d'existence ».

Les premières formules sont tirées du traité, les secondes de la Constitution de la Vème République. Ces dernières offrent des garanties plus fortes pour l'emploi et l'indemnisation du chômage

Des services publics garantis ?

Ils ne sont même pas cités dans le texte ! 189 pages et une seule mention, d'ailleurs restrictive. A la place, des SIG, ouverts au secteur privé, et soumis à la concurrence !

La logique générale du Traité Constitutionnel fait prévaloir la conception libérale des services publics, celle du service universel. Cette conception réduit le service public à destination des plus démunis, organisant la société à deux vitesses

Quelle Europe voulons nous ?

Le SNES se place résolument dans la perspective d'une Europe démocratique respectant la souveraineté nationale de chaque peuple européen. Face au développement du libéralisme, il nous faut construire une Europe fondée sur des valeurs de solidarité, de paix et de justice sociale. Une Europe laïque, qui se développe dans le respect des cultures de chacun. Une Europe où se construisent progressivement des droits nouveaux qui s'aligneraient sur le mieux disant en matière de santé, de protection sociale. Une Europe qui assurerait le développement de l'éducation publique, obligatoire, laïque et gratuite, de qualité pour tous, et des services publics étendus et améliorés.

Une Europe plus démocratique ?

La commission, non élue, conserve la place la plus importante. Le Parlement Européen voit ses pouvoirs à peine élargis, et ils sont toujours partagés, avec la Commission ou le Conseil européen.

Quant aux droits nouveaux : **le droit de pétition** (p.18) ! Il permet « d'inviter la Commission...à soumettre une proposition ». Inviter et non obliger, et le texte ne précise ni les procédures, ni le « nombre minimum d'Etats dont les citoyens qui la présentent doivent provenir » !

Et l'Ecole ?

1 « ...égal accès de l'enfant et de l'adulte à l'instruction, à la formation professionnelle et à la culture. L'organisation de l'enseignement public gratuit et laïque à tous les degrés est un devoir de... »

2 « toute personne a droit à l'éducation, ainsi qu'à l'accès à la formation professionnelle et continue. Ce droit comporte la faculté de suivre gratuitement l'enseignement obligatoire. Quelle définition vous paraît la plus progressiste ? La première ? Elle date de 1946 et figure dans la Constitution de la France ! L'autre est celle du projet de traité...

L'Education n'est pas à l'abri de l'intervention européenne, et comme tous les services publics, peut éventuellement être soumise aux règles de la concurrence.

La laïcité affirmée ?

Notre conception de la laïcité repose non seulement sur la tolérance, la neutralité, le devoir de respect et de reconnaissance de l'autre, mais aussi sur l'indépendance de l'espace public par rapport aux influences religieuses, commerciales ou idéologiques. Le traité préfère instituer les représentants religieux comme « interlocuteurs » au même titre que les partenaires sociaux

La loi a été votée dans l'urgence le 24 mars, ne laissant pas au Parlement le temps de débattre correctement d'un projet décisif pour l'École sur les 10 prochaines années. Le conseil constitutionnel qui vérifie la conformité des lois par rapport à la Constitution a rejeté 2 articles de cette loi : art.7 qui définit les missions de l'école et le 12 qui approuve « les objectifs et orientations » du rapport annexé.

La réponse du ministre a été l'annonce de la voie réglementaire pour imposer les textes censurés : « *Le rapport annexé ne fait plus partie de la loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'École mais il reste la référence pour sa mise en application par voie réglementaire* » ! Conception inquiétante de la démocratie de la part d'un ministre qui préfère le recours à la force plutôt qu'au dialogue pour imposer ses vues.

La loi reprend les dispositifs les plus contestés du projet, tels qu'ils apparaissent dans le courrier du s1 n°8, consultable sur le site national (espace « vie syndicale »). **Les décrets sont prêts, des points figurent d'ores et déjà dans la circulaire de rentrée (BO du 5 mai), certains projets circulent et seront soumis aux organisations syndicales, mais les plus sensibles ne seront connus qu'après le 29 mai...** tout rapprochement avec un débat européen étant bien sûr le fruit du hasard.

Sans reprendre les analyses sur les objectifs poursuivis, le rappel des principales dispositions de la loi :

UNE LOI EN TROMPE-L'ŒIL, DANGEREUSE POUR LES ELEVES

- **Une école à deux vitesses** : bourses au mérite (lequel ?), cantonnement au socle commun pour les élèves qui « risquent » d'être en difficulté, les disciplines « annexes » étant considérées comme superflues et non comme formatrices.

- **Des objectifs ambitieux, des promesses (dédoublings en LV) mais avec quels moyens ?** La circulaire de rentrée y répond : utilisation des assistants, groupes de niveaux.

- **Un socle commun réducteur**, base de la scolarité obligatoire : « maîtrise de la langue française, des principaux éléments de math., une culture humaniste et scientifique, une LV, les techniques usuelles de l'info et de la com. » L'ensemble sera défini par décret sur avis du Haut Conseil de l'Éducation (cf. 1^{er} décret). Son acquisition sera l'objet d'une évaluation prise en compte dans la scolarité.

- **Au lycée, la chasse aux options** : « il est souhaitable de réduire le nombre des options au lycée et de tendre vers un plafonnement de l'horaire maximal de travail des lycéens. »

- **Contrôle continu à l'examen** : « En vue de la délivrance des diplômes, il peut être tenu compte, éventuellement en les combinant, des résultats d'examens terminaux, des résultats des contrôles en cours de formation, des résultats du contrôle continu des connaissances, et de la validation des acquis de l'expérience. »

- **Un brevet à la carte** « selon leurs capacités et leurs intérêts », avec prise en compte d'une « note de vie scolaire »

- **L'orientation** : « L'orientation et les formations proposées aux élèves tiennent compte de leurs aspirations, de leurs aptitudes et des perspectives professionnelles liées aux besoins prévisibles de la société, de l'économie et de l'aménagement du territoire. »

- **La lutte contre la difficulté scolaire** : dans le cadre de l'individualisation (programme personnalisé de réussite scolaire), l'élève et sa famille portent la responsabilité de l'échec sans tenir compte des autres facteurs de la difficulté scolaire qui avaient justifié tout le programme de l'éducation prioritaire. Les 3 h de PPRS s'accompagnerait de l'aménagement horaire des enseignements obligatoires. Au lycée, le ministre se contente de déclarations d'intention mais « les dédoublements actuels seront réexaminés en fonction de leur intérêt pédagogique » (des vertus du redéploiement !).

UNE LOI DANGEREUSE POUR LES ENSEIGNANTS

- **Remise en cause des statuts** : obligation d'assurer les remplacements à l'interne (72 h/an), annualisation du service, suppression de « décharges spécifiques désormais non justifiées », professeurs bivalents de lycée professionnel nommés en 6^{ème}, apparition de « professeurs associés » issus des « milieux professionnels » « recrutés par contrat, pour une durée limitée » par le chef d'établissement.

- **Professeurs polyvalents** qui « contribuent à la continuité de l'enseignement sous l'autorité du chef d'établissement en assurant des enseignements complémentaires. »

- **Conseil pédagogique** désigné par le chef d'établissement dès la rentrée 2005, mais avec beaucoup de pouvoirs : coordination de « la notation et l'évaluation des activités scolaires », préparation de la « partie pédagogique du projet d'établissement »

- **Formation continue** qui « s'accomplit en priorité en dehors des obligations de service d'enseignement et peut donner lieu à une indemnisation » et « prise en compte dans la gestion de carrière. »

- **Mutations** : « Les candidats reçus choisissent leur académie d'affectation qui sera à la fois leur lieu de stage et leur lieu de début de carrière, en veillant à ce que cela ne s'exerce pas au détriment des enseignants titulaires » (quadrature du cercle !)